Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_122-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_122

Objet : Avenant financier et de durée n°2026-1 - convention 2022-2025 - Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel et Sonerion Penn Ar Bed

LE MERCREDI 24 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, LE LOC'H Christophe, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentés : CANEVET Michel (pouvoir à OLIVIER Martine), DURAND Dorothée (pouvoir à ORY Valentin), KERSUAL Joelle (pouvoir à RAPHALEN Michel).

Absents excusés : CARIOU Jacques, FLOCHLAY Loic, KERSAUDY Maria, LE DONGE Jean-Luc

Absent : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : PETILLON Loïc

Date de convocation et de publication : 18 juin 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 30
Votants : 29
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Valentin ORY, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a signé une convention tripartite et quadriennale avec l'association Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel et la fédération départementale Sonerion Penn Ar Bed pour la période 2022-2025. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un soutien à la formation musicale des jeunes dans le Bagad et aux dynamiques mises en œuvre par l'association sur le territoire.
Cette convention adoptée en 2022 pour une durée de 4 ans arrive à son terme le 31 décembre 2025.
En raison de l'augmentation du coût de l'enseignement proposé par Sonerion Penn Ar Bed aux élèves du Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel, la participation financière de la Communauté de Communes inscrite dans la convention initiale, a été modifiée par avenant financier en 2025.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_122-DE

Un travail de réflexion est en cours avec les partenaires communautaires autour de la structuration des enseignements artistiques sur le territoire. Pour poursuivre le soutien à l'association pendant cette période de concertation, il est proposé au Conseil communautaire de proroger la convention par avenant financier et de durée **annexé à la présente délibération**, dans les mêmes termes que la convention initiale modifiée en 2025, pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le montant de la subvention au titre de cet avenant est de 5 800 € pour l'année 2026.

Vu la convention tripartite et quadriennale d'enseignement 2022-2025, signée entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, le Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel et Sonerion Penn Ar Bed, pour la formation instrumentale et solfégique de la musique sur le territoire du Haut Pays Bigouden,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 avril 2025,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2026,

Sur proposition de Valentin ORY,

LE GAC Morvan ne prenant pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer l'avenant financier et de durée avec l'association Bagad ar Vro Vigoudenn Uhel et la fédération départementale Sonerion Penn ar Bed pour l'année 2026,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

Le secrétaire de séance,
Loïc PETILLON

Le Président
Philippe RONARC'H